

# « La violence est un problème de santé publique »

Par **David Trotta**, Rédacteur en chef du Journal La Source, Institut et Haute École de la Santé La Source

Plurifactorielle et pluridisciplinaire, la violence interpersonnelle sera décortiquée lors de la prochaine session du CAS dédié qui démarrera en septembre. Tour d'horizon de cette formation postgrade, destinée aux professionnel·les issus·es tant de la santé, que du social et du monde judiciaire.



Nathalie Romain-Glassey, responsable de l'Unité de médecine des violences (UMV) au Centre universitaire romand de médecine légale et responsable du CAS. David Trotta © La Source

Partenariat entre le CHUV et l'Institut et Haute École de la Santé La Source, le CAS « Violence interpersonnelle: aspects et soins médico-légaux » permettra cette année encore à de nombreuses et nombreux professionnel·les de se pencher finement sur la question de la violence. Pour permettre d'accueillir et d'accompagner

au mieux les victimes de violence dans le couple, la famille ou la communauté (lorsque les protagonistes ne sont ni partenaires ni parents). Par exemple la violence au travail et du travail, qui représente le 10% des consultations de l'UMV. Le but: outiller de la meilleure manière les professionnel·les de la santé, du

social et du monde judiciaire, toutes et tous parties prenantes d'une problématique multidisciplinaire et plurifactorielle.

Avec pour cadre de référence les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine, le CAS permettra ainsi aux participantes d'appréhender la dimension médico-légale des actes de violence, qui constituent aussi a priori des faits judiciaires. « La violence est un problème de santé publique qui peut avoir des conséquences immédiates, mais aussi sur le long terme, et peuvent par ailleurs se poursuivre longtemps après l'arrêt des actes de violence. En tant que professionnel·les de santé, les obligations en la matière peuvent parfois nous mettre à mal », explique Nathalie Romain-Glassey, médecin adjointe, responsable de l'Unité de médecine des violences →

(UMV) au Centre universitaire romand de médecine légale et responsable du CAS.

Afin d'affronter au mieux des situations souvent complexes et d'éviter de se retrouver en difficulté face à celles-ci, la formation compte deux modules de sept jours, répartis sur deux années civiles, et incluant un jour de stage à l'Unité de médecine des violences. Les participant·es s'y approprieront les concepts de médecine légale ainsi que les exigences légales relatives à la prise en charge, apprendront à reconnaître les types de violence et identifieront les spécificités de ses différentes formes ainsi que leur impact sur la santé. Mais pas seulement. « Il y a aujourd'hui une volonté ferme d'améliorer la formation des professionnel·les dans ce domaine, qui s'avèrent souvent peu outillé·es », assure Nathalie Romain-Glassey.

#### **Au cœur du réseau**

Autre point fort, en plus du stage en immersion au sein de l'Unité de médecine des violences, le CAS permet, depuis son lancement en 2011, de rassembler les différentes actrices et acteurs d'une

vaste problématique autour d'une même table. « L'un des objectifs de cette formation consiste à ce que les victimes de violence soient correctement orientées au sein du réseau, en prenant en compte leur situation concrète, leurs ressources ainsi que leur marge de manœuvre réelle. Le CAS, qui s'adresse donc autant aux professionnel·les de la santé, du social et du judiciaire, permet d'avoir une vue réelle sur les partenaires du réseau pour que chacun·e ait conscience des possibilités mais aussi des limites de toutes et tous », souligne Nathalie Romain-Glassey. Idem du côté des intervenant·es, provenant des trois univers, ainsi que de la recherche et du terrain.

Par-delà ses aspects théoriques, le CAS vise aussi à des applications concrètes et pratiques, afin que la problématique de la violence puisse être abordée dans sa globalité au sein des différentes institutions desquelles proviennent les participant·es. « Dont des personnes qui occupent des postes d'encadrement. Celles et ceux qui peuvent induire et introduire des procédures sur le lieu de travail, des bonnes pratiques, et plus générale-

ment de donner le ton sur la manière d'aborder cette thématique », complète Nathalie Romain-Glassey.

Preuve de l'efficacité et de la pertinence de la formation, le CAS compte régulièrement sur la présence d'anciennes et d'anciens participant·es, partageant leur expérience pratique. « Nous avons le souci que cette formation donne lieu à des applications concrètes. Et nous constatons que les participant·es à ce CAS sont ensuite en mesure d'implémenter des procédures dans leurs institutions. Des participant·es que nous avons le plaisir de solliciter lors des sessions suivantes », conclut Nathalie Romain-Glassey.

**« CAS Violence  
interpersonnelle :  
aspects et soins  
médico-légaux »**

**Prochain démarrage :  
18 septembre 2024**

**Informations et inscriptions**

